Cahiers pour l'histoire du CNRS 3

Auteur(s) : CNRS

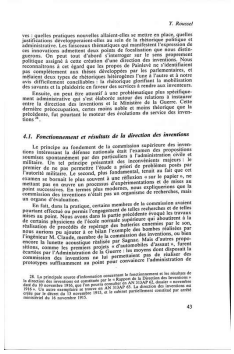

T. Rousset

ves : quelles pratiques nouvelles allaient-elles se mettre en place, quelles justifications développeraient-elles au sein de la rhétorique politique et administrative ? Quelles théories allaient-elles naître qui manifesteraient l'expansion de ces innovations admettant deux points de fonctionnes que nous distinguerons. On peut tout d'abord s'interroger sur le sens progressiste de ces innovations. Les inventions ne peuvent-elles pas, au contraire, se reconnaître à ce signe qui les rapproche de l'ordre et s'identifient pas complètement aux thèses développées par les parlementaires, et mettant dans types de rhétoriques différentes ? Ensuite, on peut se demander dans quelle mesure ces innovations dénotaient ou pas un intérêt à rendre aux inventeurs.

Ensuite, on peut être amené à une problématique plus spécifiquement administrative qui s'est élaborée autour des relations à instaurer entre les inventeurs et l'administration. Cette dernière, dans les dernières préoccupations, carnet avoir, sédée et moins théorique que les précédentes, fait pourtant le moteur des évolutions du service des inventions.[24]

4.1. Fonctionnement et résultats de la direction des inventions

Le principe au fondement de la commission supérieure des inventeurs : intéresser la défense nationale dans l'examen des propositions nommées, non seulement des particuliers à l'administration civile et militaire. Un tel principe présumait des inventeurs, dans un premier du ne pas permettre l'étude « gênant » des problèmes posés par les inventions. Mais, dans un second, tenait en fait que cet « intérêt » se formait le plus souvent à une réflexion « sur le papier », ne mettant pas en œuvre un processus d'expérimentation et de mises au point nécessaires. En termes plus modernes, les inventeurs, dans les commissions des inventions n'était pas un organisme de recherches, mais de « bureau d'études ».

En fait, dans la pratique, certains membres de la commission avaient pourtant efficacité ou permis l'engagement de telles recherches et de telles mises au point. Ainsi, le rapport de la commission mentionne les travaux de certaines physiciens de l'école normale supérieure qui aboutirent à la réalisation de prototypes de repérage des batteries ennemies par le son, mises ensuite en œuvre à un hôtel l'examination des inventions, en liaison l'ingénieur M. Claude, membre de la commission des inventions, en liaison avec le service technique du Génie de la Seine. Mais d'autres propositions, comme les premiers postes « d'antiaéronefs », ne furent pas retenus, comme les premiers postes « d'antiaéronefs » dont disposait la Marine par l'Administration de la Guerre ; les services dont disposait la commission des inventions ne pouvaient pas de réaliser des prototypes suffisamment au point pour convaincre l'administration de

24. La principale source d'information concernant le fonctionnement et les résultats de la direction des inventions est constituée par le « Rapport de la Direction des inventions » de décembre 1918 (AN, F/17/2 [illegible]). Le directeur des inventions, M. Rousset, rédige ce rapport en 1918 (AN, F/17/2 [illegible]). Le directeur des inventions, M. Rousset, rédige ce rapport en 1918 (AN, F/17/2 [illegible]). Un autre manuscrit se trouve en AN F/17/2 [illegible].